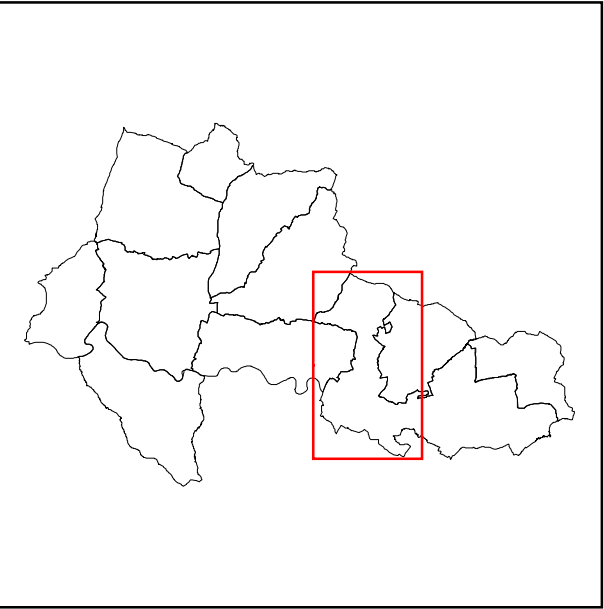


Communauté
de Communes
DU PAYS GRENOIS

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

4.5 Zonage

Cazères- sur-l'Adour (plan a)



Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Prescrit le : 8/12/2014 Arrêté le : 28/04/2019 Approuvé le : 2/03/2020

METROPOLIS, atelier d'urbanisme
10 rue du 19 mars 1962
33 130 Dargès



PLAN N° 5 a ECHELLE 1/5 000

Légende

- UA
 - UE
 - UB
 - UBa
 - UX
 - 1AU (1AUB; 1AUC)
 - 2AU (2AUIa; 2AUIb; 2AUIc; 2AU2)
 - A
 - Ng
 - Np
 - N
 - Ngaz
- Recul minimum d'implantation du bâti
- Emplacement réservé
- Espace Boisé Classé
- Périmètre de protection au titre de l'article L. 151-19 - patrimoine bâti
- Périmètre de protection au titre de l'article L. 151-19 - patrimoine paysager
- Bande de 12 mètres en zone urbaine ou à urbaniser autour des boisements présentant un aléa incendie fort
- Canalisation de gaz
- Seul des effets irréversibles (IRE) autour de la canalisation de gaz
- Construction autorisée à changer de destination au titre de l'article R151-35
- Protection ponctuelle au titre de l'article L. 151-19 - patrimoine bâti
- Protection ponctuelle au titre de l'article L. 151-19 - patrimoine paysager
- Protection ponctuelle au titre de l'article L. 151-19 - petit patrimoine
- Protection linéaire au titre de l'article L. 151-19 - patrimoine paysager
- Zone d'application de l'article L.111-6 du code de l'urbanisme

Sources : Direction Générale des Finances Publiques, Cadastre, mise à jour 2019

Code	Bénéficiaire	Désignation de l'opération	Surfaces approximatives
1a	Commune	Création d'un accès	100m²
2a	Commune	Déclassement du carrefour	300m²
3a	Commune	Création d'un accès vers la zone à urbaniser	400m²
4a	Commune	Aménagement d'espaces publics et création de cheminement piéton	1000m²
5a	Commune	Création d'un accès vers la zone à urbaniser	1000m²
6a	Commune	Création d'un cheminement piéton	1100m²

Emplacements réservés

2AUIb

UB

2AUIc

UE

UB

UB

UB

UB

UB

UB

UB

UB

UB

UB

UB

UB

UB

UB

UB

UB

UB

UB

UB

UB

UB

UB

UB

UB

UB

UB

UB

UB

UB

UB

UB

UB

UB

UB

UB

UB

UB

UB

UB

UB

UB

UB

UB

UB

UB

UB

UB

UB

UB

UB

UB

UB

UB

UB

UB